

## POUR OBTENIR LE BREVET DES COLLEGES A LA SESSION JUIN 2012

<b>LE CONTROLE CONTINU</b>		
Français	Moyenne des notes des 3 trimestres obtenues dans la discipline	/20
Mathématiques		/20
Langue vivante 1		/20
Langue vivante 2 ou DP6H		/20
Physiques chimie		/20
SVT		/20
Technologie		/20
EPS		/20
Arts plastiques		/20
Education musicale		/20
Vie scolaire		/20
Option (latin, DP3H , section euro)		Points de la moyenne au dessus de 10
<i>Total des points obtenus au contrôle continu</i>		<i>/220</i>
<b>LE CONTROLE PONCTUEL</b>		
Français	Epreuve ponctuelle à l'écrit des épreuves nationales coefficient 2	/40
Mathématiques	Epreuve ponctuelle à l'écrit des épreuves nationales coefficient 2	/40
Histoire géographie	Epreuve ponctuelle à l'écrit des épreuves nationales coefficient 2	/40
<i>Histoire des arts</i>	<i>Epreuve ponctuelle à l'oral organisé en interne coefficient 2</i>	<i>/40</i>
<i>Total des points obtenus aux épreuves</i>		<i>/160</i>
<u>Total des points</u>		<u>Au moins 190 /380</u>
		<b>+</b>
ATTESTATION DE LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES	Validation par le Chef d'établissement sur proposition des enseignants	Attestation validée  <b>*</b>
<b>= OBTENTION DU BREVET DU COLLEGE AVEC ATTRIBUTION</b> <b>MENTION AB DE 12 A 14</b> <b>MENTION B DE 14 A 16</b> <b>MENTION TB AU DESSUS DE 16</b>		